

**Pour se procurer ce guide  
ou pour des demandes d'informations complémentaires**

**Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais-Picardie**

Délégation régionale du Centre national de la propriété forestière  
96, rue Jean Moulin – 80000 AMIENS  
Tél. : 03 22 33 52 00 – Fax : 03 22 95 01 63 - Email : nordpicardie@crpf.fr  
Site : www.crpfnordpic.fr

**Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais**

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX  
Tél. : 03 28 82 82 82  
Site : www.nordpasdecals.fr

**Pour des questions réglementaires  
ou sur les aides publiques possibles**

**Direction Régionale de  
l'Alimentation, de l'Agriculture et  
de la Forêt du Nord - Pas-de-Calais  
(DRAAF)**

Cité Administrative - BP 505  
59022 LILLE  
Tél. : 03 20 96 41 41  
www.draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

**Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement (DREAL)**

44, rue de Tournai - BP 259  
59019 LILLE  
Tél. : 03 20 13 48 48  
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

**Conseil régional  
du Nord - Pas-de-Calais**

151, avenue du Président Hoover  
59555 LILLE CEDEX  
Tél. : 03 28 82 82 82  
www.nordpasdecals.fr

**Conseil général du Nord**

51, rue Gustave-Delory  
59047 LILLE CEDEX  
Tél. 03 59 73 59 59  
www.cg59.fr

**Conseil général du Pas-de-Calais**

Hôtel du département, rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS CEDEX 9  
Tél. : 03 21 21 62 62  
www.pasdecals.fr

**Office National des Forêts - Agence  
régionale Nord - Pas-de-Calais**

24, rue Henri Loyer - BP 46  
59004 LILLE  
Tél. : 03 20 74 66 10  
www.onf.fr

**Agence de l'eau Artois Picardie**

200, rue Marceline - BP 80818  
59508 DOUAI  
Tél. : 03 27 99 90 00  
www.eau-artois-picardie.fr

**Espaces naturels régionaux**

6, rue du Bleu Mouton - BP 73  
59028 LILLE CEDEX  
Tél. : 03 20 12 89 39  
www.enrx.fr

**Réalisation**

Thomas BRUSTEN,  
CRPF Nord-Pas de Calais Picardie

**Coordination**

François CLAUCE,  
CRPF Nord-Pas de Calais Picardie

**Financements**

Ministère de l'Agriculture, Conseil régional  
du Nord-Pas de Calais

**Crédits photographiques**

CRPF Nord-Pas de Calais - Picardie

**Mise en page et impression :** agence  
RIOU PRODUCTION GRAPHIQUE, sur  
papier PEFC

**Date :** Juillet 2012

**Comité de pilotage :**



Espaces naturels régionaux



Conseil régional du Nord-Pas de Calais



Office national des forêts



Conseil général du Nord



Conseil général du Pas de Calais



DRAAF Nord-Pas de Calais

# Guide sur le boisement forestier et le renforcement du linéaire boisé en Nord - Pas-de-Calais à l'usage des collectivités territoriales

Les rôles et enjeux de la forêt  
et du linéaire boisé

Les milieux forestiers  
de votre territoire

Les boisements

L'aménagement du territoire



# Avant-propos

**Ce guide est destiné aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et autres collectivités territoriales.** Il s'agit d'un document de sensibilisation et d'aide à la décision, facilitant les échanges de ces structures avec leurs partenaires techniques et leurs prestataires. Ce guide fournit de manière simple et synthétique des connaissances indispensables sur les milieux forestiers régionaux et les principaux boisements envisageables : les enjeux, les atouts, les contraintes et un aperçu des techniques de mises en œuvre. Pour des questions plus techniques, ce guide renvoie vers des documents ou des structures pertinentes (CRPF, OGEC et experts pour la forêt privée, ONF et ENRx pour la forêt publique).

**La forêt et le linéaire boisé** du Nord-Pas de Calais ont de multiples fonctions. En plus des rôles rémunérateurs de production de bois et cynégétiques, ces milieux ont des impacts bénéfiques sur la gestion des eaux et des sols. Ils ont également un rôle positif dans la lutte contre les changements climatiques, dans la gestion de la biodiversité, dans l'aménagement du paysage, etc.

**Les acteurs territoriaux** sont amenés à accompagner des politiques et à suivre des projets concernant le domaine forestier ou le bocage, comme par exemple, lors de la rédaction d'un Schéma de Cohérence Territoriale, la prise en compte de la trame verte et bleue. Chaque projet de boisement doit alors être mûrement réfléchi en concertation avec tous les acteurs du territoire, dont les agriculteurs, de manière à ce qu'il s'accorde

avec les caractéristiques paysagères locales et avec les fonctions qui seront attribuées à ces futures zones boisées.

**Le Centre régional de la propriété forestière remercie le comité technique d'accompagnement pour leurs nombreux conseils ayant permis de réaliser ce guide :** Fanny MILBLED et Véronique THERRY (Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais), Bénédicte LEMAIRE (Conseil Général du Nord), Denis DURBISE (Conseil Général du Pas-de-Calais), François CHEMIN (Espaces Naturels Régionaux) et Bruno DERMAUX (Office National des Forêts).

**Ce guide a été financé par le Ministère de l'Agriculture et le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais.**



# Sommaire

Les fiches contenues dans ce guide sont structurées en 4 rubriques. Un jeu de couleur permet d'y cheminer facilement en fonction de l'information que vous recherchez.



## A. Les rôles et enjeux de la forêt et du linéaire boisé

- A1. Le territoire et la gestion durable des forêts
- ▲ A2. Forêts et gestion de l'environnement
- A3. Les rôles sociaux et paysagers des forêts
- ▲ A4. Les forêts : des intérêts économiques locaux

## B. Les milieux forestiers de votre territoire

- Fiche adaptée à la reconnaissance et la description des milieux forestiers de votre territoire



## C. Les boisements

- C1. Choisir un boisement adapté au milieu
- ▲ C2. Les boisements en plein
- C3. Les boisements des berges des cours d'eau
- ▲ C4. Les haies, bandes boisées et l'agroforesterie

## D. L'aménagement du territoire



**La ceinture verte de Gravelines (59). Cet ambitieux projet d'aménagement du territoire a permis le boisement d'environ 100 ha de forêt et plus de 20 km de haies.** Cette opération comporte aussi des travaux de préservation et d'amélioration des milieux dunaires et des zones humides : des pelouses humides ont été restaurées, des mares creusées, des fossés élargis.

**Ce projet a pu voir le jour grâce à des financements de l'Europe, de la région, du département et de la ville de Gravelines.**

**Les objectifs sont multiples :** installer un écran végétal entre la ville et les installations industrielles et portuaires, maintenir et valoriser la biodiversité, développer un cadre de vie agréable, participer au développement local de la filière bois, valoriser l'image de la ville,...

**Dans une région à faible taux de boisement, de tels projets multifonctionnels doivent être encouragés.** L'objectif de ce guide est de fournir des éléments d'aide à la décision pour les collectivités désireuses d'entreprendre de tels projets.